Jeodi 26 mai. on s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-na-Poût, n. 320; chez les dames Manoux et de Sispatus, maison joignante; et M. Latoua, impri-sen libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à receoncorremment avec les autres bureaux, les avis

Année 1825. — Nº 124.

On recoit aussi des abonnemens chez M. Berthot,

libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour luege, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

GAZETTE

ESPAGNE.

Madrid , le 11 mai. - On assure que Cholin, officier de Mina, été arrêté dans un village au pied des Pyrénées.

Depuis long-tems les troupes de ligne, qu'on laisse quelquefois manquer de pain, voyaient d'un œil de jalousie la différence qu'il

raentr'elles et la garde royale, où il règne un luxe excessif. La umison de Séville vient d'avertir le gonvernement qu'il est tems changer de système. (Voir notre no d'hier.)

Le trésorier général attirant depuis quelque tems dans sa caisse sminces revenus de la province de Séville. L'intendant de cette movince eut recours à des marchés avec plusieurs maisons de commerce qui se chargèrent pour quelques semaines du paye-mat de la garnison. Mais l'intendant ne pouvant remplir ses engemens, ces maisons refusèrent de continuer leurs fournitures, s les soldats se souleverent et se porterent en foule chez les chammes et chez les dignitaires ecclésiastiques, dont ils enfoncerent sportes et pillèrent les maisons en criant : A bas le clergé! A la le gouvernement absolu (fuera el clero! fuera el governo

Les désordres n'avaient pas cessé au moment du départ du coloalVaca, qui a apporté ici ces nouvelles.

Naples, le 7 mai. — Le vaisseau de ligne le Vésuve et plusieurs autres dimens ont reçu l'ordre de se rendre à Gênes, pour y prendre le roi et annille royale à leur retour de Milan. C'est à cette époque que l'on s'at-le di des mesures de clémence à l'égard des Napolitains, qui depuis 1000 de le l'égard des Napolitains, qui depuis 1000 de l'égard des Napolitains, qui depuis 1000 de l'égard des Napolitains de l'égard de l adiquitter leur patrie sans avoir subi une enquête judiciaire. Le nombre seilés napolitains s'élève à plusieurs milliers.

ANGLETERRE.

lmares, le 21 mai. - Le bill a été rejeté par une majorité de mix de plus que celle de l'an 1821 sur le même objet. A cette que, le bill fut écarté par 159 suffrages contre 120.

-Il est assez remarquable que dans le débat du bill d'émanciaden, ont voté pour l'émancipation. Lord Fitzwilliam a toujours mandé l'émancipation des catholiques, et c'est sous la vicevanté de lord Gamden , en 1797 , qu'éclata la révolution d'Ir-

Le nombre despairs, y compris les ducs de la famille royale, de 384. Plusieurs sont absens, entre-autres les ducs de Cla-

ace, Cumberland et Cambridge. -Nous sommes autorisés, dit le Globe and Traveller, à rectiun article qui a paru dans quelques journaux, relativement à unavel emprunt français et à la négociation pour le paiement s intérêts des nouveaux fonds portant 3 pour 100 d'intérêt. mement de l'intérêt à Londres, mais pour faciliter la négociation ces nouveaux effets à la bourse de Londres, M. Rothschild rema des détenteurs français de ces fonds , les certificats d'inscripn portant sa signature, pour lesquels il émettra des documens, auxquels seront attachés des coupons pour le dividende de deux n, payable à Londres. Ces papiers circuleront à la bourse, comme arde tout autre emprunt étranger. Mais cet arrangement, auwelle gouvernement français ne participe point, n'est qu'une

aussction entre particuliers.

Paris, le 22 mai. — Le roi a envoyé à M. le duc d'Orléans ter a la ceremonie du sacre.

Le roi a reçu en audience particulière S. Exc. le ministre

Empotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas.

On croit que lundi prochain M. l'ablégat du pape aura l'honde remettre au roi la barrette de S. Em. Il a été en même chargé de remettre à M. le dauphin une épée avec son bau-, qui a étébénie par S. S. le 3 de ce mois dans sa chapelle par-(J. des Débats.)

M. l'archevêque de Paris vient de publier un mandement dordonne des prières publiques à l'occasion du sacre : en voici

C'est au pied des autels sacrés où Saint-Remy régénéra Cloadans les eaux du baptême et l'inscrivit au rang des enfans de que notre roi très chrétien se prépare à venir recevoir notion sainte, et avec elle les grâces pour regner heureuseatt, aun de resserrer pour ainsi-dire tous les anneaux de cette sission, qui, malgré les mutations successives commandées par lems ne forment qu'une seule et glorieuse monarchie. Et plus alin de nons rappeler combien nous sommes redevables

Dieu d'avoir donné à la France la plus sûre de toutes les garanties en assujétissant ses rois au joug aimable de l'évangile, ainsi qu'il a donné à nos rois le gage le plus sûr de notre inviolable fidélité, en inclinant les cœurs français sous l'empire de la religion.»

La commission chargée par la chambre des pairs de l'exa-men du budjet se compose de MM. le duc de Brissac, le duc de Levis, le comte Villemanzy, le comte Mollien et le duc de

La minorité de la chambre portait ses suffrages sur MM. Roy,

Mollien, Jourdan, Pasquier et Lainé.

LILUE.

On a répandu aujourd'hui à la bourse la nouvelle que l'île de Cuba s'est déclarée indépendante : c'était le seul point des anciennes possessions espagnoles en Amérique qui reconnût encore l'autorité de la métropole. Cette nouvelle qui a tous les caractères de la vraisemblance a fait baisser de 2 pour cent les obligations de l'emprunt Guebhard.

Le comte de Casa-Flores, ambassadeur espagnol à Vienne, est à Paris depuis 8 jours; il part demain, 22 mai, pour Madrid. Il paraît que c'est par raison forcée d'économie que sa cour ne lui a pas permis de suivre l'empereur d'Autriche à Milan; les frais de ce voyage étaient évalués approximativement à 100 mille piastres for-tes, et le trésor royal est hors d'état de supporter ce surcroît de dépenses. Il n'est pas plus à même de payer celles qu'aurait exigé l'envoi à Paris d'un ambassadeur extraordinaire pour assister au sacre de S. M. Charles X. Tel est le véritable motif qui empêche M. de Villahermosa de remplir cette mission qui lui a été confiée après le refus du duc de l'Infantado. M. le comte de la Puebla,

ambassadeur d'Espagne à Paris, assistera seul au sacre.

L'archevêque de Carthagène, exilé par le roi d'Espagne, a fixé son séjour à Aix, où il est arrivé vers la fin d'avril. Immédiatement après son arrivée, il a reçu la visite de l'archevêque d'Aix. La fortune de ce prélat s'élève, dit-on, à quatre millions de réaux.

— L'Btoile remarque ce soir que les 48 voix, qui ont formé la majorité de la chambre des lords pour le rejet du bill en faveur des catholiques, partent presque toutes du banc des évêques de l'église anglicane. A leur tour, les journaux anglais pourront observer que les sept voix qui ont formé la majorité de la chambre des pairs de France, pour l'adoption de la loi du sacrilège, étaient précisément le nombre égal à celui des prélats de l'église catholique votant sur cette question. Peut-être ajouteront pur l'intolérance de leur clergé ne se manifeste du moins que dans des questions où ne s'agit paspour leurs semblables de la privation de la vie, mais simplement d'un accroissement de bien-être.

Le premier convoi des animaux expédiés de Tunis est arrivé le 20 mai pardin du roi. Il est composé de deux lious, mâle et femelle de la plus grande taille, de deux gazelles et de huit béliers à chaufrain arqué dans le caractère attribué aux béliers de Jupiter Ammon.

L'envoyé de Tunis avait été prévenu qu'une partie de ses présens venait d'arriver; S. Exc. s'est aussitôt rendue au jardin du roi et elle a visité tous les animaux. Elle a souhaité de voir réunis les deux lions qu'elle avait laissés à Marseille, habitués à vivre ensemble. On a déféré au désir de S. Exc., et les deux animaux en se rejoignant se sout roulés comme de jeunes chats, sans violence aucune, et surtout sans griffes.

On les a surpris par un commandement à haute voix, et le lion a con-

senti à quitter sa partie et à retourner dans la loge voisine.

Dimanche dernier sont partis du Hâvre, sur le bateau à vapeur, PEléphant d'Afrique, un tapir, un aigle destructeur, un marail, et une collec-tion de plantes vivaces. On attend demain ou après demain cet autre convoi. L'éléphant est un don de Méhémet-Aly, paoha d'Egypte, et les autres objets viennent de Cayenne, avec leur donateur, M. le baron Millens, gouverneur de la colonie.

L'aigle destructeur est un oiseau magnifique pour sa taille et pour sa souleur; le tapir passe pour le pendant de l'éléphant, à l'égard du Nouveau-Monde. C'est la première fois, dit-on, que ces animaux sont parve-

nus en Europe Le tribunal de première instance a rendu aujourd'hui son jugement dans une affaire plaidée pendant plusieurs audiences par Mº Gairal, pour le domaine de la couronne, et par Mº Crousse pour deux dames qui se présentent comme héritières du feu Mme Dubarry. Il s'agit de deux statues qui représentent Mme Dubarry, l'une sous les traits de Diane, l'autre sous les traits de Vénus, et qui, ayant été confisquées, font actuellement partie des musées royaux. Le ministère du roi se refuse à rendre ces statues : 1º parce que la loi de l'au III, qui a restitué les biens des condamnés, exceptait formellement ceux de Mme Dubarry; 2º parce que la loi du 5 décembre 1814 ordonne la remise aux anciens propriétaires ou à leurs héritiers de leurs biens-fonds seulement.

Le tribunal, attenda que les parties de Me Crousse ne justifient pas suffisamment de leur parenté avec Jacques Gomar, père de Mme Dubarry, leur a donné un délai de 3 mois pour faire cette preuve, et faute de la faire dans ce délai, il les a des à présent déclarées non-recevables.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. - Séance du 21 mai. Présidence de M. Ravez.

M. de Caumont-Laforce, rapporteur de la commission des pétitions, est appelé à la tribune et commence son rapport par treize pétitions de plusieurs religieux ou religieuses qui sollicitent une augmentation de pension et plus de facilité dans le

Le renvoi de ces pétitions au ministre des affaires ecclésiastiques, proposé par la commission, est ordonné par la chambre.

Le sieur Fouillonet, à Charleville, demande que les individus qui se permettent de porter des décorations sans autorisation soient punis de trois jours d'exposition au carcan et dix années de galères. Ordre du jour.

Le sieur Pothier, conseiller à la cour royale d'Amiens, suspendu de ses fonctions, demande que sa pétition soit renvoyée au au conseil des ministres.

Le pétitionnaire se plaint de n'avoir pas été jugé, de n'avoir pu exercer dans toute sa latitude le droit légitime de défense.

M. le rapporteur déclare que la commission a pris sur cette affaire les renseignemens les plus étendus, et après un exposé succinct des faits , il conclut à l'ordre du jour.

M. Méchin: Comme ce qui intéresse la situation des juges et leur indépendance touche aux intérêts publics, je crois qu'il serait dans les convenances de renvoyer la pétition au garde-des-

M. le garde-des-sceaux expose que la cour royale d'Amiens demandait que des poursuites fussent dirigées contre le sieur Pothier, à raison de faits dont il épargnera le détail à la chambre et qui ne seraient propres qu'à l'affliger. On prit envers le sieur Pothier tous les ménagemens possibles. Il a été condamné à deux années de suspension en vertu de la loi concernant la discipline que les cours exercent envers leurs membres.

M. Méchin retire sa proposition. La chambre passe à l'ordre du jour sur cette pétition, et sur plusieurs autres d'un moindre

interêt. M. de Lavardens, conseiller à la cour royale de Bordeaux, demande que la bénédiction nuptiale précède l'acte civil.

La commission propose le renvoi au garde-des-sceaux. M. Méchin : Dans l'une de nos précédentes séances , je me suis efforcé de faire sentir à la chambre les inconvéniens graves qu'entraînait son adhésion à des pétitions de cette nature. Plusieurs fois, pour ne point fatiguer votre attention et ne pas tomber dans des redites, je me suis borné à solliciter l'ordre du jour. Aujourd'hui encore je voudrais me contenter d'élever la même réclamation : mais les nouvelles des départemens , nous apprennent que dans beaucoup de paroisses on procède à la bénédiction nuptiale, avant de remplir les formalités de l'acte civil; que souvent même on se dispense de l'acte civil. Qu'en résulte-t-il, jusqu'à ce qu'une loi intervienne à cet égard, si contre mon attente, si contre la raison il en intervient une, (murmures à droite,) l'état des enfants restera incertain..... (Nouveaux murmures.) Oui, Messieurs, et si je dis incertain, c'est par menagement : les enfans seront dans un état de bâtardise devant la loi. (Rumeur à droite.) Le désordre et la confusion règneront dans l'état civil. Cette considération est de nature, ce me semble, à mériter la plus scrupuleuse attention, et à vous empêcher de préjuger par une précipitation imprudente, la condainnation de la plus belle de nos institutions civiles. (Murmures de dénégation à droite.) Je demande l'ordre du jour, et lors même que les faits malheureux sur lesquels je me fonde, ne seraient pas avéres, encore serait-il de notre devoir de prononcer l'ordre du jour, afin de ne rien préjuger sur une question si

M. le président : Cette proposition est-elle appuyée ?

A droite : non ! - A gauche : oui !

M. de Berbis appuie les conclusions de la commission. L'ordre du jour est écarté et la pétition renvoyée au ministre

de la justice. Le sieur Cailleau, avocat à Paris, demande une loi qui fixe une époque à laquelle l'épouse d'un colon de Saint Domingue qui n'a point eu de ses nouvelles depuis les massacres, puisse se remarier.

Le rapport des pétitions étant terminé, M. le ministre de l'intérieur monte à la tribune et remet une ordonnance à M. le président qui en donne aussitôt lecture à la chambre. Elle porte :

La session de 1825 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est prorogée au 7 juin prochain.

P. S. On croit que, dans la séance du 7 juin, la chambre recevra la communication du nouveau code rural et forestier en 224 articles. Ce projet dit-on ne sera tradicionale forestier en 224 Ce projet, dit-on, ne sera pas livré à la discussion cette année, mais imprimé et distribué pour être médité par MM. les députés dans l'intervalle des deux sessions.

On croit aussi que , le même jour , il sera fait la proposition de délibérer, en comité secret, une adresse à S. M. à l'occasion de

AFFAIRES DE LA GRECE.

On mande de la Canée, le 31 mars.

Presque toutes les troupes qu'Usseim-pacha est venu prendre en Crète sont déjà embarquées. Ainsi le 3°. expédition ne tardera pas à mettre à la voile pour la Morée.

Dans le courant de ce mois 2 frégates et 8 bricks de guerre turcs étaient sortis des Dardanelles, et avaient devancé dans les eaux de Mitylène l'escadre ottomane. Cette dernière mettra à la voile de Constantinople vers le mi-avril.

Les marins d'Hydra, loin de redouter l'approche des barbares, l'appelent au contraire de tous leurs vœux.

La Gazette d'Augsbourg , publie une lettre de Constantinople du 23 avril , dont voici un extrait :

Les bruits les plus inquiétans continuent de circuler. L'arrivée des têtes des quatre principaux chefs Albanais, le Selictar Poda, le Sahir Abassi, le Chota Bey d'Argyro-Castro, et de l'Aga Bessiari, qu'ont apportées des Tatars, a fait ici la plus grande sensation. C'étaient les chefs les plus habiles et les plus influens parmiles Albanais, et puisque le Sérasker Reschid-pacha s'en est de fait, on en conclut qu'il ne se fiait point à leur fidélité. Les Albanais n'ont pas vu d'un œil indifférent la mort de leurs chefs. Le Sérasker Reschid a essuyé, à l'époque de la Pàque des grecs, un fort échec, et a dû battre en retraite sur Janina. Abandonné par les Albanais, il a, par esprit de vengeance, fait massacrer 300

Augsbourg, le 19 mai. — On a appris de bonne source, que la marche des troupes ottomanes, qui d'Andrinople devaient sa rendre en Thessalie, pour renforcer l'armée de Redschid-pacha a, tout-à-coup été suspendue d'après des ordres venus de Contantinople.

Voici, d'après les dernières nouvelles d'Italie, qui sont da milien d'avril, la position respective des Egyptiens et des Grecs en Morée. L'expédition d'Ibrahim a manqué, parce que celui-ci comp tait sur des défections qui n'ont point eu lieu parmi les Hellènes, Aujourd'hui les Egyptiens occupent dans la Morée méridionale une ligne couverte d'un côté par la citadelle de Modon et de l'antre par celle de Coron. Cette ligne est flanquée de retranchemens garnis d'artillerie. Les Egyptiens sont maîtres des petiles îles de Sapianca et Cabrera, où ils ont élevé des forts. Les Grecs occupent toujours Navarin et Castelli, et leurs bâtimens de guerre croisent devant Coron. On croit que ces vaisseaux portent des troupes destinées à agir sur les derrières d'Ibrahim, si celui-ci se présentait devant Navarin. Si les Grecs parviennent à rompre la ligne des Ottomans, ils leur couperont nécessairement la retraite, parce que ni Modon ni Coron ne pourraient les recueillir et que la flotte égyptienne s'est éloignée. D'alleurs, les Grecs accourent de toutes parts à Navarin et à Calamata, et le bey de Maina qui s'est réconcilié avec le gouvernement des Hellènes, conduit à leur secours un corps considérable. D'autre troupes, d'abord destinées pour le siège de Patras, ont élé dirigées sur Navarin, l'affaire principale étant maintenant de chasser les Egyptiens de la Morée.

PAYS-BAS. LIÉGE, LE 25 MAI.

On nous écrit de Paris, en date du 22, qu'il n'y aura, à locasion du sacre, aucune amnistie, au moins pour les délits poitiques. Les ministres ont déclaré positivement que le roi ne pouvait faire grâce à des gens qui ne voulaient faire aucune concession ; qu'à l'époque de la rentrée des émigrés sous le consulat, on avait acquiescé à tout ce que le gouvernement d'alors avait enge, tandis que le gouvernement actuel n'a pu obtenir que la soumission de deux individus, M. Mounier et M. le général Vaudoncourt, dont la conduite fut même désavouée par tous les réfugiés, de la manière la plus injurieuse pour le gouvernement. Ainsi alle clémence inépuisable, tant préconisée à l'avance, se bornera vraisemblablement à la mise en liberté de quelques galériens.

Le Journal officiel publie la loi du 3 mars 1825, formant le titre 6 du quatrième livre du code civil; il concerne le serment

judiciaire. -Un arrêté royal du 3 mai 1825 nomme les membres de la commission supérieure pour examiner et juger les objets envoyés? l'exposition de Harlem. M. de Mélotte d'Envoz, hourgmestre de Liége, fait partie de cette commission, qui a pour président M. J.P. van Wickevoort Grommelin, conseiller-d'état, et directeur de

la société des sciences de Harlem. -La reine et la princesse Marianne sont arrivées le 16 à Berlin

- Le tonnerre est tombé avant-hier, vers les six heures du soir, sur la maison de M. Dreze, située près du village de Soiron il est entré par la cheminee, est remonté vers le toît dont ils brisé les ardoises; s'est fait de nouveau passage dans la maison et brisant les carreaux et est sorti par une ouverture, dans le mot du rez de chaussée. Le propriétaire qui se trouvait sur le seul de

sa porte avec un enfant, n'a éprouvé aucun accident. — La gabarre hollandaise, le Middelberg, chargée de profes sions, se rendant à Smyrne, a eu le malheur de périr par un les affreux, dans la nuit du 15 au 16 mars, entre Scio et Psara. Tout

le monde s'est sauvé. — La ville d'Anvers vient d'être témoin, à quelques jours d'intervalle, de deux événemens bien déplorables. Le 16 de ce mois, une jeune personne contrariée dans le projet d'une union qu'elle était sur le point de contracter, s'est noyée dans les fossés des for tifications; samedi dernier, son amant, poussé par la même résolu-tion désespérée, s'est coupé la gorge à l'aide d'un rasoir.

On dit que 11,000 logemens ont été désignés à Reims pour les personnes invitées par lettres closes ou que leurs fonctions appellent au sacre.

- On écrit de Hambourg, le 16 mai.

Le gouvernement suédois entre franchement dans la voie ou verte par l'Angleterre pour les rapports commerciaux avec les nouveaux états indépendans de l'Amérique méridionale. Plusieus expéditions se préparent , non-seulement dans les ports successions pour la Colombie et le Mexique, mais le gouvernement est irès disposé à assurer au commerce toute la garantie dont il pour a avoir besoin. Il readille est avoir besoin. Il y a déjà quelque terns qu'un agent suédois la parti pour l'América de la quelque terns qu'un agent suédois la parti pour l'Amerique, et on annonce comme très prochaine la nomination de plusieurs consuls suédois pour les ports amend

La reconnaissance formelle de l'indépendance des nouveaux de n'éprouve pas la moindre difficulté de la part du cabinet de sockholm.

La direction de la banque nationale à Vienne, a brûlé le 17 ni, avec les formalités ordinaires, pour 10 millions de florins de spiers monnaie, qu'elle a retirés de la circulation.

Il est passé ces jours derniers par Francfort un nègre fait sisonnier lors de la campagne de 1812, et qui appartenait à un opps de l'armée française. Il venait directement de la Sibérie et mourrait en France.

Le rejet du bill d'émancipation continue d'occuper l'attention la journaux, nous avons rapporté hier quelques réflexions du constitutionnel, voici ce que dit aujourd'hui le Courrier franges sur le même sujet.

Celle cause a été dignement plaidée par les Burdett, les Brougham, les sland, les Lansdown; ces orateurs ont défendu les droits des catholiques, come ils défendent ceux des peuples et du genre humain. Si ces voix gésales se fussent seules élevées en faveur des catholiques, peut-être le salat eût-il été différent. Mais les Irlandais n'ont été bien servis que par par qui tenaient cette mission de leurs principes et de leur conscience; les journes à qui ils avaient confié le mandat spécial de leur défense ont mal priocite tache. Lorsqu'on a vu M. O'Connel se faire l'écho des déclamanos altramontaines du continent, ramasser dans quelques journaux de Pance ces diatribes contre-révolutionnaires qui excitent le dégoût de tous les parcitoyens, s'efforcer de mériter les éloges du parti jésuitique, traiter de montes les journaux constitutionnels de Paris, ces journaux qui soutiennent mêmes principes qu'ont soutenus et proclamés constamment les plus éloenset les plus habiles défenseurs des catholiques dans les deux chambres du ment, lorsqu'ou l'a vu se ranger sous les bannières des partisans du pouabsolu, de ceux qui travaillent chaque jour chez nous à restreindre les vanties que la charte accorde aux protestans , alors il est devenu manifeste cause des Irlandais était desservie par ceux-mêmes qui croyaient sière la défendre, et l'issue de la discussion n'a plus été douteuse. lass du moins cette leçon n'être pas perdue pour les Irlandais! Qu'ils suent toute a aliance avec les jésuites du continent, avec les fauteurs du aroir absolu, de quelque masque qu'ilsse couvrent, cette alliance est morpour les partis comme pour les gouvernements.

Le Journal de Commerce, après quelques observations ana-

ls hommes d'état auxquels le catholicisme est aussi indifférent que polestantisme et qui se servent des principes religieux ou politiques seletems, sans y attacher beaucoup d'importance et sans y comprendre nu'chose, se réjouiront de la résolution de la chambre des pairs d'Anteres, parce qu'ils la regarderont comme une opposition au système de

Canning, et peut-être comme le signal de sa retraite.

Mis, heureusement, M. Canning, que les amis de la liberté n'ont pas

signs vu dans leurs rangs, est aujourd'hui le représentant d'une opi
introp générale et trop puissante pour qu'on doive craindre sa chûte.

Lest pas lui qui a créé le système qui porte son nom; c'est la raison

impue qui ne se retire pas devant l'influence des coteries et soutient ses

mass contre les intrigues de cour, dans les pays où il y a vraiment un pu
tayant la conscience de son droit et de sa force.

Vici sur le même sujet les réflexions de deux journaux anglais traccrédités, le Courier et le Morning-Chronicle.

Mé est jeté, dit le Morning Chronicle, la chambre des lords, en retatle bill de l'émancipation catholique, a déclaré que les catholiques, peur religion, ne peuvent pas, avec sécurité, être admis aux droits confère la constitution. Dieu veuille que nous n'ayons pas tout lieu de

Quels que soient les sentimens de désappointement et d'irritation, dit

Courier, que la décision de la chambre haute sur le bill des catholiques

missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes persuadés que dans l'empire britan
missexciter en Irlande, nous sommes inerte d'op
missexciter en l'exister et consciencieuse contre cette mesure.....

l'égard des conséquences qu'on prévoit dans cette décison des lords, et

missexciter des conséquences qu'on prévoit dans cette décison des lords, et

missexciter des lords sur l'égard des les les les la l'arlande sources au fond

missexciter en l'exister et l'Irlande ne serait pas améliorée au fond

missexciter en l'exister et qu'on s'arrête là ; l'Irlande s'en trouverait
mieux? Qu'elle soit refusée et que la législation adoptée pour ce pays

puis les dernières années continue, et vous verrez quels progrès son

missexciter dit que l'émancipation n'aurait en d'autre résultat que de rendre

demi douzaine d'avocats éligibles à des emplois, et une douzaine de

misculiers compétens à siéger au parlement.

Un arrêté royal du 18 mai 1825, contient ce qui suit :

Considérant qu'il n'est point fait usage d'un grand nombre de concessions locardées depuis long-tems pour l'établissement de bateaux à vapeur, et que conséquence, tant pour prévenir le préjudice qu'éprouve par-là, en partie l'extension de la navigation par bateau à vapeur, que pour empêder qu'on puisse ou veuille s'arroget la faculté de céder ces concessions à faitres personnes, il convient de prendre à ce sujet, les mêmes mesures révoyance que celles presorites par arrêté du 26 juin 1821, à l'égard des voitures pul·liques

Il sat statué que toute concession pour l'établissement d'un bâteau là va-

l'est statué que toute concession pour l'établissement d'un bâteau la valeur, dont il n'aura pas été fait usage endéans l'année après la date de de l'étable par lequel nous l'aurons accordée de même que toutes les concesleurs que nous avons accordées antérieurement, dont il n'aura point été lui usage endéans l'année, après la date de notre présent arrêté, et est toutes celles, qui, sans notre permission, ont été cédées à d'aules, ou qui le seront par la suite, seront, sans distinction, regardées lonne sans effet.

MOEURS DES RUSSES.

(Extraits des relations du docteur Lyalt et du capitaine Cochrane.)

Les lecteurs se rappellent peut-être cet oukase de l'empereur de toutes les tauses, défendant de lui dédier aucun ouvrage sans avoir obtenu sa permission préalable. Cette défense, si désespérante pour tous les faiseurs de déditions, fint provoquée, dit-on, par l'ouvrage d'un docteur anglais, M. Lyall, su le Caractère des Russes, dédié à S. M. Alexandre. En réponse à l'ou-lue, le docteur Lyall fit paraître à son tour dans les journaux anglais un tamifeste où il déclare « que n'ayant pas besoin de la permission de l'empereur de Russie, il lui a dédié son livre, non pas pour le flatter, mais pour liapprendre la vérité. *

L'auteur a passé plusieurs années dans les maisons des nobles husses; il a recueilli des notes variées et nombreuses; voici comment il décrit les visites champètres que se font entr'eux les nobles Moscovites.

Mac Poltaratska, mère du gentilhomme que j'accompagnais, donna une fête dans le village de Gruzino, près Torjok, le dimanche qui suivit notre arrivée dans cette propriété. Tout le samedi nous vimes arriver des chariots remplis de nobles, et d'autres chargés de grands sacs qui renfermaient des lits; venaient ensuite des telegas pleins de matelats et d'oreillers. Malgré la vaste étendue de la maison de Mac Poltaratska, je ne savais en vérite où toute la société, qui montait à près de 50 personnes, trouverait des chambres pour passer la nuit, quoique les lits fussent déjà prêts. La conversation et les cartes furent les amusemens de la soirée: à onze heures en servit un souper élégant; et à la fin, il y eut une scène de tintamarre et de confusion qui réveilla mon attention.

La salle à manger, le salon, la salle basse, toute la file des appartemens dans lesquels nous avions passé la soirée, furent convertis en dortoirs. Des douzaines de petites couchettes peintes et non peintes, chacune à l'usage d'une seule personne, et de la valeur de cinq roubles de Russie, furent transportées à la hâte dans les chambres, et disposées le long des murs; et toute la maison ressembla bientôt à un hôpital. Un régiment de dom stiques, tant de madame Poltaratska que des visiteurs, courait alors de tous côtés avec des lits, des matelats, des draps et des oreillers. Le nombre des couchettes fut insuffisant; des lits furent aussisôt arrangés sur le plancher, sur des chaises, et sur les léjankas, (pierres couvrant les poèles.) Enfin en un clin d'œil tous les sophas furent couverts en lieux de repos pour

Cet usage est surtout désagréable chez la pauvre noblesse, qui n'a que de petites maisons: il l'est même dans quelques-unes des maisons de campagne de la haute noblesse. Un jour, je fis vers les onze heures du matin, une visite dans une maison où étaient logées quelques personnes que j'avais traitées. Je fus extrêmement surpris de ce que je vis, même après une résidence de plusieurs années en Russie. La salle basse et le salon étaient à la lettre un taudis; les sophas, les divans et les chaises entasses pêle-mèle et couverts de lits, et ceux qui les occupaient, fatignés ou croupissant dans l'indolence, formaient le tableau qu'offrait le premier appartement. Dans le second on avait arrangé un lieu de repos sur le plancher, pour une demi-douzaine de gentilshommes, avec des lits, des oreillers, des justancorps. Les habitans de cet antre, enveloppés dans des robes de nuit d'une soie brillante, les uns couchés, les autres assis sur leur lit, d'autres prenant du café et du thé, et fumant du tabac, au milieu d'un air méphitique,

présentaient un groupe aussi bizarre que curienx.

Quand les maîtres sont logés aussi commodément, on peut présumer que les domestiques ne sont pas à leur aise. En effet, on les voit généralement dormir, comme les chiens, sur le parquet des antichambres, sur les escaliers, nartout où ils seuvent tenur de place pour se couples.

partout où ils peuvent trouver un peu de place pour se coucher.

Voici maintenant quelques traits de mœurs des Russes d'Asie, propres à montrer, combien ils sont encore éloignés de la civilisation, toute grossière qu'elle est, des Russes Européens. Les détails qui suivent sont extraits de la relation du voyage du capitaine John Cochrane, voyageur intrépide, marcheur infatigable, surnommé le pédestrien, qui avait résolu d'aller' à pied d'Asie en Amérique en partant de l'Europe; mais l'isthme qu'il cherchait, n'existe pas

Le capitaine Cochrane fit un séjour de trois semaines à Yakutsk, chef lieu d'une province russe habitée par des Tungouses et des Yakoutis, peuplades sauvages; la ville compte 3,000 habitans, tant cosaques et employés, que marchands de pelleteries. Ce que dit le voyageur de la haute société de cette capitale, n'en donne pas une idée bien séduisante.

Tandis que les hommes passaient leur tems à boire du punch ou du rhum,

cette capitale, n'en donne pas une idée bien séduisante.

Tandis que les hommes passaient leur tems à boire du punch ou du rhum, les dames, formant un cercle séparé, muettes et immobiles, ne faisaient autre chose que casser des noix, qui sont en très-grande abondance dans le pays, et pour lesquelles il paraît qu'elles ont un goût immodéré. Une demi douzaine de ces dames expédiaient dans la soirée plusieurs centaines de noix, et s'en allaient sans avoir prononcé une parole, si ce n'est à la dérobée et avec la crainte [d'être entendues. Les dames ne paraissaient pas moins avides de thé que de noix; quand on en servait, elles en buvaient deux, trois, quatre coups de suite, ne s'arrêtant jamais que quand le vase qui le contenait était épuisé. Leur manière de sucrer le thé, que l'auteur assure être également usitée en Chine, est si dégoûtante, que ce n'est qu'en tremblant de blesser la délicatesse qu'on se décide à transcrire la description qu'en fait le voyageur. « Chaque personne, dit-il, prend un morceau de sucre qu'elle ronge avec ses dents pour n'en consommer qu'une petite partie, et s'il en reste encore lorsqu'elle a achevé de boire, elle pose sa portion restante sur la coupe renversée. Lorsque la société est retirée, tous ces restes reviennent au sucrier; de sorte que, le jour suivant, si le même régal a lieu, il peut arriver que quelques personnes retrouvent et rongent leur morceau de la veille. Ce système d'économie ne se borne pas au sucre ; il s'étend encore aux biscuits, gâteaux, etc., dont on rassemble les fragmens restans dans la corbeille d'où on les avait tirés. «

A la forteresse d'Ostronowna, le capitaine fut témoin du baptème de deux chess de Tchuktchis qui se convertirent à la religion chrétienne avec leurs femmes et leurs enfants. Le prêtre chargé de rendre chrétiens ces infidèles, au lieu de leur faire une simple aspersion d'eau sur la tête, les obligea (hommes et femmes) de se déshabiller et de se plonger trois fois tout nus dans une grande cuve pleine d'eau glacée: Le thermomètre de Réaumur marquait ce jour-là trente-cinq dégrés au-dessous de zéro: c'est un froid capable de congeler le mercure. Les malheureux furent encore obligés, après cette terrible épreuve, de faire une ablution des pieds dans

Ce sont-là les anciennes cérémonies de l'église grecque orientale. Elles sembleraient propres à refroidir le zèle des néophytes. Il n'en est pourtant rien, et un cadeau de tabac qu'on a soin de leur faire est un appât si puissant pour eux, qu'on a des exemples de Tchuktchis qui se sont fait baptiser deux fois, et se sont même présentés une troisième.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Dufey (de l'Yonne) vient de publier un Résumé de l'histoire de la régénération de la Grèce jusqu'en 1825, précédé d'une introduction sur la révolution de l'empire d'Orient depuis sa fondation jusqu'à la fin du 17° siècle. Cet ouvrage est suivi de pièces justificatives.

Un vitrier de Paris, nommé Jacomelly, vient de faire une comédie intitulée : le Vitrier ambulant, qu'il a présentée à l'Odéau, et ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ce fait, c'est ce qu'il ne sait lire ni écrire.

On vient de donner au théâtre Feydeau la première représentation du Lapin blanc, opéra comique en un acte. Cet ouvrage, dont le sujet n'est pas moins bizarre que le titre, a été traité avec une extrême rigueur. La scène principale, quoique amenée avec adresse, a paru d'un comique forcé: on a trouve que le ton général de cette pièce appartenait plotôt au Vaudeville qu'à l'Opéra-Comique. Les anteurs ont éte demandés, mais l'opposition a été si violente que l'acteur chargé de faire l'annonce a été force de se retirer sans pouvoir se faire entendre.

M. Henri Saint-Simon, l'un des plus ardens philanthropes de notre époque, connu par les idées neuves ethardies qu'il a semées daus ses nombreux ouvrages, vient d'être enlevé aux sciences dans la 65° année de son âge. Il est mort à la suite d'une inflammation des intestins, causée par l'excès du travail, auquel il se livrait continuellement. Son convoi, composé d'un grand nombre de savans, d'industriels, de gens de lettres et d'artistes, a été transporté au cimetière du père La Chaise sans l'assistance des ministres de la religion. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe.

C'est comme par hasard que l'on a appris que ce savant s'appelait le comte de Saint-Simon, grand d'Espagne, descendant du fameux auteur des Mémoires, et allié de l'illustre famille de Lorraine. « Q'eût dit, ajoute à cé su jet le Constitutionnel, qu'eût dit le précurseur des Boulainvilliers et des Montlosier, l'ennemi dédaigneux de la bourgeoisie et de l'influence des lettes, s'il eût entendu son petit-fils exposer ses idées sur les savans, les artistes et les industriels? Il eût été forcé de reconnaître que les idées féodales ne sont pas éternelles, que la duché-pairie n'est pas une barrière suffisante pour empêcher la raison et les idées bourgeoises de pénétrer dans une noble

On sait qu'outre l'exposition des produits d'industrie à Harlem, il y en sura en même tems une d'objets de peinture, de sculpture, etc., pour laquelle MM. Hennequin et Cels travaillent chacun à un tableau qu'on assure devoir être classés parmi les ornemens les plus distingués de cette

Parmi les objets d'industrie qui seront envoyés de la Flandre occidentale, se trouve une pièce de toile de lin, dans la largeur de laquelle il y a 4200 fils tellement fins qu'on ne saurait les voir qu'à l'aide d'une loupe. A cette pièce est jointe le ros et une pelote de fil de lin, filé par la sœur du tisserand. On y remarque aussi un écheveau de fil qui se trouve coté à cent florins la livre des Pays-Bas, ce qui peut faire juger de sa tenuité extraordinaire.

Un ouvrage curieux paraît en ce moment à Paris sous le titre piquant de Dénorama, ou Spicilège historique et anecdotique de chaque partie du corps humain par M. Mazeret.

On annonce une traduction nouvelle de l'Histoire d'Angleterre d'Olivier Goldsmith, continuée jusqu'à nos jours par Ch. Coote. Cette traduction est l'ouvrage de Mme. A. Aragon, et sera accompagnée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Goldsmith.

On vient de mettre en vente à Paris, la constitution fédérative des Btats-Unis Mexicains, sanctionnée par le congrès général constituant du 4 octobre 1824, traduit de l'Espagnol sur les exemplaires sortis des presses du gouvernement mexicain.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 20 mai.

EFFRTS VUBLACS. — Ils ont éprouvé peu de variations. Pays-Bas, dette active, 59 3/8, obligat, du synd., 99 1/2, act. de la société de com. 103 1/2.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 3/8 %. Le Londres a prouvé peu de demandes. Il est coté le court 39/5 1/2, les deux mois 39/3 P, les trois mois 39/1 1/2 P. Le Paris court a été offert à 1/8 %. D. P, les deux mois ont été demandés à 5/8 %. P. A, les trois mois à 1 %/2, p. A. Le Francfort court s'est placé à 35 7/8. Il ne s'est rien traité en papier à terme coté, les six semaines à 35 3/4 P. Le Hambourg court s'est fait à 34 15/16; les deux mois, cotés 3/4 3/8, les trois mois, cotés 3/4 5/8, n'ont pas été demandés.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu quelques cafés Saint-Domingue à 37 1/2 cents. 500 caisses sucre Havane blond ont été vendues, en entrepôt, de fl.

24 1/2 à fl. 24 3/4. Il s'est traité 3,000 cuirs Buénos-Ayres, du poids de 10 à 14 liv., à

2 surons d'indigo Guatimalo, cortex et sobre melangé, ont été vendus à fl. 5-78 c.; 2 surons Caracques, sobre moyen et petit-flore, à fl. 8-06 172 c. 1 suron de cochenille rougeâtre, à fl. 11-25 c.; et 30,000 liv. bois de Campêche, coupes diverses, de fl. 5 178 à fl. 6 374.

Arrivages du 23 mai.

Le koff national Frouw-Jantina, cap. Smet, ven. de Bantzig, chargé de bois.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 24 mai.

La rasière de froment, prix moyen. . fl. 4 83 e.

de seigle, plix moyen . . » 2 69 »

Erratum. Lisez dans le nº d'hier, art. d'Angleterre, au lieu de Chambre des Communes, Chambre des Pairs.

TEMPÉRATURE DU 25 MAI.

A 9 h. du mat., 15 au-dessus o; à 3 h. ap.-midi, 18 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÉGE. — Du 23 mai.

Naissances : 4 garçons , 4 filles.

Décès : 2 garçons, 2 fille, 1 femmes; savoir : Marie Catherine Colette, agée de 47 ans, sans prof., rue des Carmes, èpouse de Pierre-Joseph Fastré.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Une fille munie de bons certificats cherche à se placer pour bonne ou femme de chambre, S'adesser rue St-Remy, n. 459,

On a perdu hier vers les dix heures du soir une petite malle contenant des habillemens d'homme, depuis les Chartreux passant par les rues du Pont, Féronstrée, retournant ensuite par le Marché, place St.-Lambert, place de la Comédie et la place St.-Paul. La personne qui l'a trouvée est priée de la déposer chez Mr. Ista, loneur de voitures, place St. Paul, ou au n. 982, rue Neuvice; elle recevra une bonne récompense.

MESSAGERIES ROYALES. — Entreprise Fongeois et Bont.

A dater du 1er juin 1825, le service de Liége à Spa et vice.

versa, deviendra journalier. Il sera fait par une voiture neuve

Les départs de Liége à neuf heures du matin, pour arriver à Spa à une heure après-dînée.

Le retour sur Liège à deux heures, pour arriver à Liège à six heures du soir, et correspondre pour Bruxelles, Anvers, Ostende Calais. Londres et la France, avec les voitures de l'entreprise générale de la rue de la Magdelaine à Bruxelles et celle de la rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris.

Une diligence partira à la même époque de Spa pour Stave. lot, tous les jours à trois heures après-dînée, et de Stavelot sur Spa à dix heures du matin. Cette voiture, tant pour l'aller que le retour, sera en correspondance avec celle de Liége à Spa, et vice-versa.

Une troisième voiture partira également de Spa pour Verviers à cinq heures du matin, pour y arriver à sept. Le retons sur Spa à sept heures et demie du soir.

Les bureaux sont établis :

A Liège, hôtel des messageries, rue Féronstrée, n° 742. A Spa, chaussée du Marteau, n° 4, à côté de l'hôtel de Belle-Vue.

A Stavelot, chez M. Gillard-Lange, hôtel d'Orange. A Verviers, chez M. Couvreur, hôtel de l'Empereur.

Mardi 31 mai 1825, on exposera en vente, aux enchères pardevant M. le juge de paix de Heron, au lieu de ses séances, audit Heron, à une heure de relevée, savoir : 1°. Une pièce de terre, sise à Seron, en lieu dit Roucha, contenant environ 15 perches. 2°. Le droit de Réméré stipulé dans la vente faite au sieur Vanrossum de quatre pièces de terre sisea Seron, contenant environ 2 honniers métriques 65 aunes, au prir de 1134 florins.

Les dits objets provenant de la succession bénéficiaire de M.

le comte W. A. d'Hemricourt.

Les personnes qui pourraient avoir quelque réclamation à exercer à charge de la succession de feu Mr. G. Wagemann, sont priées de s'adresser, dans la huitaine, à M. WARNKOENG, professeur à l'université de Liége, rue St. Remi, n° 459.

Liége, le 25 mai 1825.

GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, nº 32,

Vient de recevoir un assortiment de cote-paly, uni, raje et ombré; barrège uni et rayé-ombré, jaconats uni et rajé, ghingance rayée-ombrée; batiste écru rayé; madras et rolas nouveaux; voiles et schals en tulle bobin; pélérines en talle blanche et en tulle noire; fichus en gaze-blonde et fichus genadine ombré; fichus barrège et tourbillon; schals cachemie et barrège à rosas; ombrelles nouvelles, bas de soie nois et blancs, gants; gilets nouveaux en toilinette et piqué; bast chaussettes écru et autres, etc., etc.

A loner pour la St-Jean un beau et vaste quartier, Plus Verte, nº 42.

Grand quartier ou maison garni ou non, à louer, au Marché-Neuf, numéro 727.

(363) A louer un beau château et une belle maison de compagne près de Liége, avec bosquets, jardins, vergers, droit de chasse. S'adresser à Liége, rue Sœurs-de-Hasque, nº 28/1, ou à M. Pirer, avoué, rue des Carmes, nº 296.

A louer présentement un quartier composé de quatre bells pièces avec jouissance d'un jardin, rue Agimont nº 116.

Vente d'un Mobilier considérable à Justenville, près Theut.

Les héritiers de M. Edmond Fyon feront exposer en vent andit lieu de Jusienville le 7 juin prochain et jours snivants, les meubles et effets provenant de la succession consistant en bois de lit, litteries, tables, commodes, canapés, chaises de fauteuils hourrés; un piano à 5 pédales de J. Walther et lie de Vienne; beaucoup de ces meubles sont en acajou; glees de diverses dimensions, lustres, pendules, vases et lampés en albâtre, service de table en fayence anglaise, verres et cristaux; 5 aimes de vin, Rhin et Moselle; 2 birouges, harnais, selles et brides, batterie de cuisine; charrette, tour bereaux et autres objets.

Argent comptant.

(347) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liége, le 8 janvier dernier, y enre gistré le 26 du même mois, les sieurs Grisard et autres feront vendre aux enchères lundi 30 mai 1825, aux 2 heures et 172 de l'après-midi, par devant le notaire Lamminon, en présence de M. le juge-de-paix des quartiers de l'est et du nord de la ville de Liége, en son bureau, rue Neuvice, n° 939.

Une maison cotée nº 29, étables et dépendances avec le jardin y attenant, situés à la Boverie, commune de Liége.

Le cahier des charges est déposé an bureau de paix et la l'étude de notaire Lambinon, dépositaire des titres.